



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le 13 mars 2017 à 19 h.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Yvan Chantal	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
Mme Linda Morin	siège #3
M. Martin Pascal	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
Mme Line Charest	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Martine Lirette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente à cette séance.

40-03-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant au point « Autres affaires » les points suivants :

- Demande d'aide financière pour l'achat d'une serre, de matériaux et de la main-d'œuvre;
- Prise d'eau pour incendie

41-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2017

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2017.

42-03-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017

Les membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 février 2017.

RÉPONSES AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune réponse laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloués : 20 minutes)

Début : 19 h 04 - Fin : 19 h 19

1 personne s'est prévalué de son droit à ce moment.

Mme Louise Quintin

43-03-17

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 28 février 2017 au montant de 8 301.22 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de février au montant de 62 690.94 \$.

44-03-17

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48.39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

CONSIDÉRANT QUE le service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de Transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de la séance régulière du 15 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement social et économique recommande l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 2 décembre 2014 par la résolution 241-12-14 la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la Municipalité de ladite entente qui se terminera le 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2017;

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne confirme également sa participation financière annuelle pour 2017 au montant de 1 008.00 \$.

45-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE EN PARTENARIAT AVEC LA FADOQ

CONSIDÉRANT QU'une offre de conférence, en partenariat avec la FADOQ, sur « Initiation aux Champignons sauvages », suivi d'une activité de cueillette et d'identification en forêt ainsi que d'une dégustation proposée à tous les résidents de Sainte-Christine-d'Auvergne;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour cette conférence est de 600 \$ et qu'entre 20 et 25 personnes peuvent y assister;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent une aide financière de 600 \$ à la FADOQ pour la conférence qui sera tenue en septembre prochain.

46-03-17

TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Table de concertation des aînés de Portneuf n'est pas d'organiser des activités, mais plutôt de travailler avec les structures communautaires et publiques déjà existantes afin de mieux concerter les efforts pour que les aînés de tous les milieux puissent faire entendre leur voix, mieux faire connaître leurs besoins, participer activement à la réalisation des projets qui les concernent et s'impliquer activement dans le développement de leur communauté, riche de leurs connaissances et de leur expérience;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés de Portneuf (TCAP) a en place un réseau de « relayeurs » provenant de chacune des localités de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE chaque localité doit désigner une ou des personnes pour assumer ce rôle;

CONSIDÉRANT QUE Mme Suzanne Darveau, présidente de la FADOQ de Sainte-Christine-d'Auvergne, accepte de devenir membre « Relayeur » de la municipalité en remplacement de Mme Margot Crête;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil confirment que Mme Suzanne Darveau sera la « Relayeur » de notre municipalité auprès de la Table de concertation des aînés de Portneuf.

47-03-17

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera une chose importante, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

48-03-17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE « RELAIS POUR LA VIE » DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sollicitée pour être un des 26 *Partenaires de A à Z* dans le cadre du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer pour la région les 11 et 12 juin prochains au Parc Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE le Relais pour la vie est un événement communautaire unique, un relais amical qui dure toute une nuit et qui rend hommage aux survivants du cancer;

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVAN CHANTAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent une aide financière de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre de leur 8^e édition du Relais pour la vie de Portneuf afin qu'il poursuive leur mission qui est de soutenir et d'aider les personnes touchées par le cancer.

49-03-17

PARTICIPATION À LA SOIRÉE-BÉNÉFICE DU FESTIVAL DE FILMS POUR L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le rendez-vous culturel de Saint-Casimir prépare la quatorzième édition du Festival de films pour l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est unique au Québec, qu'il participe à la revitalisation du milieu dans le plus grand respect des principes du développement durable et de notre environnement à tous;

CONSIDÉRANT QU'un ciné-souper se tiendra le 21 avril prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'un billet ciné-souper au coût de 70 \$ afin de permettre la présence d'un élu à la soirée-bénéfice du Festival du film pour l'environnement.

50-03-17

REPLACEMENT DU CONDENSEUR DE LA THERMOPOMPE

CONSIDÉRANT QUE le condenseur de la thermopompe a été abîmé par la chute d'un morceau de brique du mur extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le condenseur est garanti par la compagnie, mais non la main d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent la réparation de la thermopompe pour la somme de 4 250 \$ plus les taxes applicables par la compagnie MB ventilation inc.

51-03-17

DEMANDE DE RÉPARTITION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2017 POUR LE DOMAINE ALOUETTE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par le président et les propriétaires du secteur privé du Domaine Alouette pour une répartition des coûts de fonctionnement annuel (assurances, taxes, entretien estival des chemins);

CONSIDÉRANT QUE la répartition des coûts pour tout propriétaire d'un immeuble/terrain du secteur ciblé se fera de la façon suivante : les unités d'évaluation sur lesquelles un bâtiment principal est érigé compteront pour 1 unité et les terrains vacants pour 0,5 unité et les frais seront majorés de 5%;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil acceptent la demande des propriétaires du Domaine, qu'ils autorisent la secrétaire-trésorière adjointe à payer les dépenses 2017 (à la réception des factures) et de répartir les coûts sur les comptes de taxes 2018.

52-03-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU PROPRIÉTAIRE DU LOT 4 909 993 (58, RUE DES BOULEAUX) CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UNE RÉSIDENCE DE VILLÉGIATURE (CHALET)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Jérôme Rochette visant l'implantation d'une résidence de villégiature (chalet) qui empièterait dans la marge arrière de 10 mètres et dans la marge de recul de 20 mètres par rapport au cours d'eau, contrevenant ainsi aux articles 6.2.4 et 6.2.6 du Règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE la résidence projetée empièterait d'environ 1,3 mètre dans la marge de recul de 20 mètres par rapport au cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la configuration du terrain ainsi que la présence d'un cours d'eau à proximité rendent difficile le respect des marges de recul;

CONSIDÉRANT QUE la demande respectera toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

EN CONSÉQUENCE, sur recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil autorisent l'implantation d'une résidence de villégiature (chalet) sur le lot 4 909 993 à la condition de réduire l'empiètement à seulement une marge, soit à la marge de recul par rapport au cours d'eau.

53-03-17

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DES PROPRIÉTAIRES DU LOT 4 910 041 (670, ROUTE SAINT-VINCENT) CONCERNANT L'IMPLANTATION DÉROGATOIRE D'UNE REMISE

CONSIDÉRANT QUE Mme Ninon Lamarche et M. Richard Gagnon, les propriétaires du lot 4 910 041 ont obtenu un permis pour la construction d'une remise complémentaire à l'habitation;

CONSIDÉRANT QU'une erreur a été commise lors de l'analyse de la demande de permis, ce qui mène à la situation dérogatoire;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réalisé les travaux de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la façade du bâtiment principal est orientée en direction du lac Simon;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment complémentaire a été implanté dans la portion de la cour arrière située devant la façade du bâtiment principal, ce qui contrevient au premier alinéa de l'article 7.2.3 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la remise respecte toutes les autres normes de construction et d'implantation;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

EN CONSÉQUENCE, sur recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil autorisent la demande de dérogation mineure des propriétaires du lot 4 910 186.

54-03-17

ACHAT D'ASPHALTE RECYCLÉ

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix auprès de quatre fournisseurs pour l'achat d'asphalte recyclé, soit :

- Les entreprises Victorin Noreau inc.;
- Construction BML;
- Transport Gilles Tessier;
- Construction Pavage Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE seul Transport Gilles Tessier offre ce produit et que le coût est de 21 \$ /tonne incluant la livraison, la mise en forme et le compactage;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons procéder à l'achat de plus ou moins 400 tonnes pour la mise en forme de la cour arrière du centre communautaire, plus ou moins 750 tonnes pour la côte à Chartrey et 350 tonnes pour des réparations dans divers secteurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN PASCAL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'asphalte recyclé du fournisseur Transport Gilles Tessier au coût de 21 \$ / tonne pour un maximum de 1 500 tonnes.

55-03-17

ENTRETIEN DE LA ROUTE DES VINGT-HUIT

CONSIDÉRANT QUE la route des Vingt-Huit est endommagée et que par prévention il est impératif de procéder à un entretien minimum avant les travaux de réfection;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'entretien préventif de la route des Vingt-Huit par l'achat de 0 ¼ du fournisseur Graymont ainsi que la mise en place des matériaux par Transport Gilles Tessier ou François Fiset, pour la somme maximale de 4 000 \$.

56-03-13

ACHAT D'UNE GRATTE ANGULAIRE DE 7 PIEDS MK MARTIN

CONSIDÉRANT QUE nous devons entretenir les chemins en gravier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des demandes de prix auprès de trois fournisseurs et que deux ont répondu, soit:

- Lafrenière Tracteurs 1 000 \$ + taxes
- Machinerie lourde Saint-Raymond 1 132 \$ + taxes

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINE CHAREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil autorisent l'achat d'une gratte angulaire 7 pieds avec rotation hydraulique au coût de 1 000 \$ plus les taxes applicables de la compagnie Lafrenière Tracteurs, tel que prévu au budget.

POINTS D'INFORMATION

- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Sébastien fait un court résumé de la situation si nécessaire.
-

AUTRES AFFAIRES :

57-03-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UNE SERRE, DE MATÉRIAUX ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la directrice générale à signer et déposer une demande d'aide financière auprès de la SADC en prévision de l'achat d'une serre pour le jardin communautaire, de matériaux ainsi que pour la main-d'œuvre.

58-03-13

MANDAT AU PRÉVENTIONNISTE DE LA MRC DE PORTNEUF

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent M. Olivier Béchar, préventionniste à la MRC de Portneuf, à procéder à une étude et de fournir des recommandations dans le but d'améliorer les prises d'eau sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne et ainsi faciliter les accès pour les Services incendies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloués : 30 minutes)
Début : 19 h 40 - Fin : 19 h 43

1 personne s'est prévalué de son droit à ce moment.

M. Jean-Paul Cyr

La période de questions peut-être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.ste-christine.qc.ca

59-03-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 heures 43 minutes par Mme Line Charest.

Raymond Francoeur
Maire

Martine Lirette
Directrice générale/Secrétaire-trésorière